



Bulletin Officiel

N° 3734 Jeudi 25 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 2

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 » 3-5

INDICATEUR DE GESTION TREMESTRIELS DU 01.07.2010 AU 30.09.2010

FCC BIAT CREDIMMO 1 6-7

COURBE DES TAUX 8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
- Tunis Re-**

Siège social : Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 Tunis

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Lundi 6 Décembre 2010 à 15h00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du Capital Social de 30 Millions de dinars pour le porter à 75 Millions de dinars.
- Modification de l'article 6 des Statuts.

2010 - AS - 1054

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
- Tunis Re-**

Siège social : Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 Tunis

Projet de résolutions de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 6 Décembre 2010.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir examiné la proposition du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la société tunisienne de réassurance « Tunis Re » d'un montant de 30 Millions de dinars pour le porter à 75 Millions de dinars.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de l'augmentation du capital et la réaliser conformément à la législation en vigueur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire charge le Conseil d'Administration de modifier l'article 6 des statuts après la réalisation de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire charge le Président Directeur Général d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité légale des présentes.

2010 - AS - 1055

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 19 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 août 2010 d'émettre un emprunt obligataire de 35 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2010-2 ».

Montant : 35 000 000 de dinars divisé en 350 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année n-1 au mois d'Octobre de l'année n.
- 5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2010, qui est égale à 4,3317%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,3317%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de **7 ans avec deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2010-2».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,463 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/12/2010**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/12/2010** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/12/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Décembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu respectivement le **30/12/2011** et le **30/12/2013**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **13/12/2010** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **30/12/2010**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **10/01/2011** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **10/01/2011**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/12/2010** auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire

- Suite -

«ATL 2010-2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 15/10/2010.

Cotation en bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0719** en date du **24 novembre 2010**, du document de référence « ATL 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-008** en date du **9 juillet 2010** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **24 novembre 2010 sous le n° 10-008/A003** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL, Ennour Building, Centre Urbain Nord –1082– Mahragène ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis; de l'AFC - intermédiaire en Bourse, 4 Rue 7036 El Menzah IV –1004– Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

AVIS DES SOCIETES

TUNISIE TITRISATION

Société De Gestion Des FCC
Régie Par La Loi N°2001-83 Du 24 Juillet 2001
Agrément Du CMF N°17-2005 Du 3 Octobre 2005
Société Anonyme Au Capital Social De 500 000 Dinars
Siège Social : 70/72 Av Habib Bourguiba 1000 Tunis
MF/ 943114d/A/M/000

FCC BIAT CREDIMMO 1

INDICATEUR DE GESTION TREMESTRIELS DU 01.07.2010 AU 30.09.2010

A- L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé :

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-10	88 651,599	190,096	88 841,695	0,44%
août-10	33 558,910	66,374	33 625,284	0,17%
septembre-10	64 629,827	295,424	64 925,251	0,33%
TOTAL	186 840,336	551,894	187 392,230	

B- Le défaut de paiement au 31.03.2007

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
28 649,718	7 462,995	36 112,713	0,18%

C- Le montant des commissions supportées par le fonds

Bénéficiaire	taux de rémunération	CRD en début de période	le montant Hors taxe en Dinars
la société de gestion	0,40%	20 725 495,501	20 955,779
le recouvreur	0,40%	20 725 495,501	20 955,779
le dépositaire	0,05%	20 725 495,501	2 619,472
TOTAL			44 531,030

- Suite -

D- Les sommes momentanément placées pour le compte du Fonds au 30.09.2010

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Mars 2019	486	499 510,800	12 900,739	1 965,534	514 377,073
TOTAL					514 377,073

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	2151	1 500 107,400
TOTAL		1 500 107,400

FCC BIAT CREDIMMO 2**INDICATEUR DE GESTION TREMESTRIELS DU 01.07.2010 AU 30.09.2010****A- L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé :**

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-10	58 524,451	67,997	58 592,448	0,19%
août-10	53 161,729	27,992	53 189,721	0,18%
septembre-10	84 210,807	226,613	84 437,420	0,29%
TOTAL	195 896,987	322,602	196 219,589	

B- Le défaut de paiement au 31.03.2007**Montant cumulé des impayés**

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
46 742,189	22 250,349	68 992,538	0,23%

C- Le montant des commissions supportées par le fonds

Bénéficiaire	taux de rémunération	CRD en début de période	le montant Hors taxe en Dinars
la société de gestion	0,40%	30 541 018,218	30 880,363
le recouvreur	0,40%	30 541 018,218	30 880,363
le dépositaire	0,05%	30 541 018,218	3 860,045
TOTAL			65 620,771

D- Les sommes momentanément placées pour le compte du Fonds au 30.09.2010

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur au 30/09/2010
BTA 5.5% MARS 2019	587	603 027,600	15 671,685	2 284,082	620 983,367
TOTAL					620 983,367

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	2150	1 499 410,000
TOTAL		1 499 410,000

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,695%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,703%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,710%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,717%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,724%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,734%	996,898
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,737%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,778%	1 014,564
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,849%	1 002,828
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,891%	1 031,438
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,928%	1 077,843
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,945%	1 106,529
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,987%	1 074,339
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,889
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,250
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,483
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,372
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,829

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,835	134,845		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,720	11,721		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,210	1,210		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,489	32,492		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,646	44,650		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,759	168,602		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	703,338	702,468		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	144,624	144,504		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	133,459	133,454		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,699	118,643		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,641	117,562		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,849	113,456		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,857	98,682		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 291,223	1 290,812		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 237,350	2 249,541		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	125,653	125,352		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,206	124,292		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,567	1 148,414		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,112	132,357		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,809	167,606		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,300	15,320		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 871,823	5 869,615		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 640,046	6 637,835		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,417	2,390		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,907	1,891		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,234	1,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,816	107,826
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,121	104,131
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,723	104,734
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,627	102,637
31	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,419	103,430
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,740	106,749
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,508	103,519
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,571	103,582
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,722	103,732
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,575	105,676
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,524	102,534
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,917	103,928
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,680	103,691
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,068	106,175
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,766	105,776
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,338	102,345
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,586	102,596
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,970	103,980
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,063	102,074
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,817	105,826
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,827	103,837
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,351	102,362
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,211	104,221
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,425	104,434
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,669	101,678

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE**

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,499	10,500
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,657	103,667
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,638	101,705
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,762	76,498
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	160,825	160,547
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 614,996	1 612,413
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,871	114,700
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	120,967	120,686
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	99,436	98,747
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,699	16,689
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,093	283,731
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,364	53,138
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 329,175	2 326,062
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,252	81,249
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,304	59,204
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,604	104,417
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,983	115,744
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,129	112,787

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,753	11,734
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,829	12,789
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,991	16,920
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,620	17,546
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,654	12,628
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	135,326	134,895
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,008	135,630
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,113	129,866
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,400	21,342

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,554	102,611
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,277	107,388
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	155,134	154,904
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,471	10,511
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	126,394	126,848
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,534	117,705
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,975	186,050
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,383	162,548
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,688	139,735
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 035,025	11 031,675
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,731	198,026
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,960	110,881
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 491,805	1 490,480
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,056	108,642
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,557	110,429
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 544,895	10 529,870

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS